



## L'agence immobilière contacte ma banque!

Par **Tor**, le **26/11/2008** à **14:39**

Bonjour,

Je suis actuellement en train de faire les démarches le but de louer un appartement.

J'ai appris que l'agence immobilière en charge de la transaction a contacté ma banque, sans m'en informer, afin de lui demander si j'avais les ressources nécessaires pour payer le loyer.

Cette agence a déjà mon dossier en leur possession: Bulletins de salaires, attestation de l'employeur, dernier avis d'imposition sur le revenu... etc

Je suis cadre, en CDI depuis 18mois.

Cette démarche est-elle légale?

Merci d'avance pour toute vos réponses.

Par **chaber**, le **27/11/2008** à **06:34**

Nul n'a regard sur le compte bancaire d'autrui. La banque n'a pas à répondre à ce genre de question.

Par **juri15**, le **27/11/2008** à **09:44**

Cette démarche n'est pas légale, la banque ne pouvant pas exiger ce type de renseignements.

En tout état de cause, le banque est soumise au secret bancaire pénalement sanctionné et ne

peut pas répondre.

Cordialement,  
Juri15

Par **Tor**, le **27/11/2008** à **09:49**

Merci pour vos réponses.  
Bonne journée